RD920

MASSY
ANTONY
SCEAUX
BOURG-LA-REINE

REQUALIFICATION DE LA RD 920

Partie SUD

Communes de Massy, Sceaux, Antony, Bourg La Reine

Bilan de la concertation préalable

ANNEXE

Pôle Aménagement du Territoire
Direction de la Voirie

Ces aménagements sont réalisés par le Conseil Général

www.rd920.fr

92 Hauts-de-Seine

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

SOMMAIRE

1. LA CONCERTATION 3
1.1. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION 3
1.2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION 3
1.2.1. LES OUTILS D'INFORMATION SUR LE PROJET ET LA CONCERTATION 3
Les informations en ligne 3
Le dépliant 3
Les expositions 4
La campagne d'affichage 4
Les courriers aux riverains 4
1.2.2. LES MOYENS D'EXPRESSION 4
Les registres de concertation 4
Le weblog / Les courriers électroniques 4
Les courriers 4
Les réunions avec les partenaires 5
Les réunions publiques 5
les echanges avec les acteurs du territoire 5
2. BILAN DE LA CONCERTATION 6
2.1. QU'EST-CE QUE LE BILAN DE LA CONCERTATION ? 6
2.2. COMMENT A ETE REALISE CE BILAN ? 6
2.3. BILAN QUANTATIF 6
2.4. BILAN THEMATIQUE DES EXPRESSIONS RECUEILLIES 9
Thème 1 : le partage de la voirie 9
Thème 2 : l'organisation du trafic et du stationnement 16
Theme 3 : aménagement paysager et aspects environnementaux 21
2.5. BILAN PAR SECTEUR D'AMENAGEMENT 25
Secteur 1 : Massy et Antony 26
Secteur 2 : Antony, Sceaux et Bourg-la-Reine 27
Secteur 3 : Bourg-la-Reine, avenue du general leclerc 28
Secteur 4 : Bourg-la-Reine, boulevard du marechal joffre 29
ANNEXES ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

1. LA CONCERTATION

1.1. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est tenue du 22 septembre 2008 au 13 février 2009, dans les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, de Sceaux ; et du 5 janvier 2009 au 13 février 2009 pour la commune de Massy.

La concertation a pour vocation de **présenter au public le projet du Conseil général en cours de réflexion, de recueillir les avis des usagers, des riverains et de toute personne concernée**, afin de constituer un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus et les services.

1.2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

La concertation préalable sur le projet de requalification de la RD 920 a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil général des Hauts-de-Seine du 27 juin 2008, puis par la délibération du 19 décembre 2008, qui associe la ville de Massy à la concertation. Les communes associées, à savoir Antony, Bourg-la-Reine, Sceaux et Massy, ont adopté des délibérations approuvant les modalités de concertation définies par le Conseil général.

Un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre : site web, dépliants, expositions permanentes, panneaux d'affichage le long de la RD 920, registres de concertation, e-mails, courriers, réunions publiques, comités de pilotage avec les collectivités concernées.

1.2.1. LES OUTILS D'INFORMATION SUR LE PROJET ET LA CONCERTATION

Afin d'assurer la meilleure connaissance possible du projet par les riverains et les usagers, des moyens d'information variés ont été mis à la disposition du public.

LES INFORMATIONS EN LIGNE

Le site internet www.rd920.fr est au cœur du dispositif d'information du public. Ouvert le 1er sepembre 2008, ce site propose une présentation complète du projet selon plusieurs entrées : les enjeux, le projet, les différents secteurs, le calendrier, la concertation, les acteurs. Des documents complémentaires sont téléchargeables pour permettre aux internautes d'appronfondir certains sujets : les panneaux de l'exposition et le diaporama présenté lors des réunions publiques.

LE DEPLIANT

Ce document présente les principaux enjeux et les grandes caractéristiques du projet, et annonçe les dates et lieux des réunions publiques. Il a été distribué dans les quatre mairies concernées, pour un total de 5300 exemplaires : 1100 exemplaires à Antony, 1100 exemplaires à Bourg-la-Reine, 2100 exemplaires à Sceaux, et 1000 exemplaires à Massy.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

LES EXPOSITIONS

Dans les Hôtels de Ville d'Antony, de Sceaux et de Bourg-la-Reine, des expositions ont été mises en place depuis le 19 septembre 2008. A Massy, l'exposition à la Maison de la formation et de l'emploi a débuté le 2 janvier 2009 en raison de l'association plus tardive de cette commune à la concertation. Ces expositions présentaient les grands axes du projet, sur 9 panneaux.

LA CAMPAGNE D'AFFICHAGE

6 panneaux de grande dimension ont été installés le long de la RD 920, afin d'informer les usagers de cet axe, qui n'habitent pas tous dans les communes concernées par le projet. Ces panneaux étaient accompagnés d'affiches de plus petite dimension disposées sur 115 points, le long de la RD 920.

LES COURRIERS AUX RIVERAINS

7000 lettres ont été envoyées aux riverains de la RD 920 (habitants et entreprises), afin de les informer du projet en cours.

1.2.2. LES MOYENS D'EXPRESSION

L'objectif de la concertation est d'informer le public, mais également de recueillir son avis sur les aménagements projetés. Pour ce faire, une série d'outils permettant l'expression des riverains et des usagers a été mise en place.

LES REGISTRES DE CONCERTATION

Dans les quatre lieux d'exposition, des registres étaient disponibles pour recueillir l'opinion des visiteurs. Ils ont été déposés une semaine avant le début de la concertation.

LE WEBLOG / LES COURRIERS ELECTRONIQUES

A partir du site internet www.rd920.fr, les visiteurs ont eu la possibilité d'adresser au département toute observation, avis, commentaire ou suggestion sur le projet, en remplissant un formulaire très simple d'utilisation. Parallèment le site dispose d'une foire aux questions (FAQ) présentant les questions et remarques les plus fréquentes, ainsi que les réponses à ces questions.

LES COURRIERS

Les personnes intéressées par le projet avaient bien entendu la possibilité d'écrire des courriers postaux soit au Conseil général, soit aux communes.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

LES REUNIONS AVEC LES PARTENAIRES

Moments d'échanges directs entre les différents acteurs réunis autour du même projet, les réunions oganisées dans le cadre d'une concertation préalable sont des étapes indispensables pour construire un projet véritablement concerté.

LES REUNIONS PUBLIQUES

La délibération du Conseil général sur les modalités de la concertation préalable (27 juin 2008) prévoyait « l'organisation d'au moins une réunion publique ».

A l'issue de la concertation, cinq réunions publiques ont eu lieu :

- 2 réunions à Antony (20 et 23 octobre 2008)
- 1 réunion à Bourg-la-Reine (7 octobre 2008)
- 1 réunion à Sceaux (16 janvier 2009)
- 1 réunion à Massy (2 février 2009)

Des insertions dans la presse ont annoncé ces réunions.

LES ECHANGES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Conseil général des Hauts-de-Seine a associé à ses réflexions les acteurs du territoire concernés au plus près par la requalification de la RD 920. Des échanges ont donc eu lieu pour recueillir les observations des acteurs suivants : la Ville d'Antony, la Ville de Bourg-la-Reine, la Ville de Sceaux, la Ville de Massy, le Conseil régional d'Ile-de-France, la RATP, la Préfecture des Hauts-de-Seine.

La Mairie de Sceaux a également organisé une réunion d'échange et d'information pour les habitants le 14 octobre 2008, en présence d'une soixantaine de personnes. Le contenu des remarques faites lors de cette réunion ont donné lieu à un compte rendu transmis au Conseil général des Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, de nombreuses associations locales ont pris part à cette concertation, en utilisant tous les moyens d'expression disponibles : Sud Environnement, Association des usagers des transports (FNAUT Ile-de-France), Association de défense des intérêts Scéens, Antony à vélo, Association des riverains du Parc de Sceaux, Association Orléans-Saussaye, Association pour le développement des transports collectifs et voies cyclables, Conseil local du développement durable de Sceaux, Fédération Bourg-la-Reine Environnement, Association de défense de l'environnement de Bourg-la-Reine Nord, Mieux se déplacer à bicyclette, Association syndicale des propriétaires de la villa Jeanne d'Arc, Association des quartiers Nord-Est de Bourg-la-Reine, Association des parents du Conservatoire d'Antony.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

2. BILAN DE LA CONCERTATION

2.1. QU'EST-CE QUE LE BILAN DE LA CONCERTATION ?

De même que la concertation publique, la réalisation d'un bilan de celle-ci est une obligation définie par l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme. Au-delà de cet aspect réglementaire, le bilan est surtout un double outil :

- Un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus et les services techniques qui disposent d'un panorama clair et détaillé des demandes, inquiétudes et suggestions du public.
- Un outil citoyen pour les habitants et riverains qui peuvent ainsi s'assurer que leur participation a bien été prise en compte, et que leurs interrogations et propositions viendront enrichir le projet.

2.2. COMMENT A ETE REALISE CE BILAN ?

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet.

En effet, à l'issue de la période de concertation, le Conseil général des Hauts-de-Seine a rassemblé l'ensemble des expressions du public (registres, enregistrements des réunions publiques, courriers et mails) et a procédé à un travail d'analyse tant quantitatif que qualitatif des avis, questions, remarques, critiques, analyses et suggestions.

Ainsi, ce document présente les avis formulés par les riverains et usagers de la RD 920, de la manière la plus exhaustive et la plus fidèle. La synthèse présentée ci-après permet une prise de connaissance rapide de la teneur des avis et des orientations du maître d'ouvrage sur la suite du projet.

2.3. BILAN QUANTATIF

La concertation préalable a donné lieu à une bonne participation du public pour ce type de projet. 524 personnes ont assisté aux réunions publiques. Les habitants ont par ailleurs très largement utilisé les différents moyens d'expression mis à leur disposition. Au total, 633 expressions diverses ont pu être recueillies.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

Lieu de la réunion	Nombre de personnes présentes
Bourg-la-Reine, 7 octobre 2008	260
Antony, 20 octobre 2008	105
Antony, 23 octobre 2008	112
Sceaux, 16 janvier 2009	20
Massy, 2 février 2009	27
Total	524

La première réunion publique a suscité une forte mobilisation des riverains et usagers de la RD 920. A la lecture de ce tableau, il apparaît en effet que la fréquentation, très élevée lors des premières réunions, a diminué à mesure que celles-ci se succédaient.

Outils d'échanges	Nombre d'expressions (avis et questions)
Registres de concertation	172
Réunions publiques	110
Courriers électroniques	336
Courriers	15
Total	633

Tous moyens d'expressions confondus, la concertation a permis de réunir 633 contributions, écrites ou orales. Les riverains et usagers ont utilisé tous les outils mis à leur disposition, et notamment les courriels, par le biais du site internet du projet.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

Thèmes abordés	Pourcentage d'avis/questions correspondants
La circulation cyclable	16 %
L'organisation de la circulation	13%
Les transports en commun	12%
La sécurité des piétons/la vitesse	11,5%
Objectifs et qualité globale du projet	11,5%
Le stationnement	7%
La qualité paysagère/les arbres	6,5%
L'organisation de la concertation	6%
La bruit/la pollution	4%
Autres secteurs	4%
La régulation des feux	3,5%
Le financement	2,5%
Hors sujet	1,5%
Autres aspects du projet	1%
Total	100 %

Les 633 personnes ou associations qui ont apporté leur contribution lors de la concertation s'exprimaient très souvent sur plusieurs thèmes.

La question de la circulation des vélos a donné lieu à de très nombreuses remarques, de même que la sécurité, les transports en commun et l'organisation de la circulation routière.

Par ailleurs, 171 avis ou questions ont porté sur les objectifs du projet et sa qualité globale. Sur ces 171 contributions, une majorité est positive et approuve les objectifs poursuivis, ainsi que les propositions du Conseil général pour mettre en œuvre la requalification de la RD 920 (101 avis). Les avis positifs ont trait au meilleur partage de la voirie entre les usagers, à l'amélioration de la sécurité et à la qualité esthétique du projet. 40 interventions sont plus réservées voire négatives ; on déplore le plus souvent la trop grande place laissée à la voiture et le manque d'ambition des aménagements projetés. Les remarques restantes (30) sont des questions ou des avis plus généraux.

Les thèmes récurrents abordés lors de la concertation sont développés ci-après. Les riverains et habitants qui ont contribué à cette concertation ont abordé des sujets très variés, couvrant l'ensemble des enjeux de la requalification de la RD 920. Pour faciliter l'analyse et la présentation des avis et observations, ceux-ci ont été répartis en **3 grands thèmes principaux** regroupant des **sous-thèmes spécifiques**.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-60754394a41f28-DE

2.4. BILAN THEMATIQUE DES EXPRESSIONS RECUEILLIES

THEME 1 : LE PARTAGE DE LA VOIRIE

Les interventions liées au partage de l'espace entre les vélos, les transports en commun, les piétons et les voitures, ont été très nombreuses. Ce thème représente au total 602 avis, remarques ou questions. Plusieurs sous-thèmes spécifiques sont clairement identifiables et cristallisent beaucoup de préoccupations, d'inquiétudes et de débat : l'aménagement des voies cyclables, la circulation des bus, et la sécurité des piétons.

❖ LES VOIES CYCLABLES

Le projet d'aménagements cyclables présenté dans le dossier de concertation a suscité de nombreuses réactions. Globalement, les personnes qui se sont exprimées sont convaincues de l'utilité de réserver un espace aux cyclistes, et approuvent la prise en compte de cette question dans le projet. La majorité des interventions apellent de leur vœux des voies cyclables à la fois sûres et efficaces : « Il est donc temps de concevoir des aménagements confortables, sûrs et adaptés à une pratique quotidienne du vélo ». Mais ces deux dimensions (sécurité et efficacité) recoupent des visions parfois très différentes des futures voies cyclables de la RD 920.

LA CONTINUITE DES VOIES CYCLABLES

Le projet présenté en concertation prévoit des espaces réservés aux cyclistes sur toute la longueur de l'axe, à l'exception de la section située à Antony, entre l'avenue Jean Monnet et la Croix de Berny. Cette interruption est déplorée par de nombreux participants. On recense 77 commentaires qui demandent à ce que la continuité cyclable soit assurée partout. Sur ce point, la Région Île-de-France souhaite également qu'une solution soit trouvée.

Pour remédier à cette interruption du parcours cyclable, 7 participants évoquent la possibilité d'un itinéraire de substitution pour les cyclistes, passant par les rues adjacentes à la RD 920. Cette solution est privilégiée également par les élus d'Antony, qui font la proposition d'un itinéraire via l'avenue Rabelais, puis l'avenue Fernand Fenzy.

Des participants aux réunions publiques à Antony soulignent que les aménagements cyclables ne doivent pas mettre en péril le commerce local.

A l'inverse, 12 remarques portent sur la trop grande importance donnée aux cyclistes dans ce projet : « Il n'est pas nécessaire de faire autant de pistes cyclables: il y a peu de cyclistes sur cet axe ».

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Suite à la concertation, des études de faisabilité sur l'ensemble de la section ont été réalisées. Un itinéraires cyclable continu entraîne une perte du nombre de stationnement de 28 % au sud de l'hyper-centre et de 49% au nord de l'Hyper centre. La perte de presque la moitié du stationnement au Nord de l'hyper-centre est jugée trop préjudiciable à la vie locale.
Face aux contraintes d'emprises importantes dans la traversée d'Antony, le Conseil général, soucieux de concilier les différents avis exprimés, a choisi d'opter pour un compromis permettant de satisfaire les diverses pratiques cyclistes avec la vie locale et commerçante.

Il est donc proposé de continuer le projet avec les orientations suivantes sur la section n°1 :

- *de l'avenue Léon Jouhaux à la rue Coustou : pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales*
- *de la rue Coustou à la Croix de Berny : itinéraire de substitution dans les zones 30 et voiries communales*

LE TYPE D'AMENAGEMENT CYCLABLE

Le projet présenté par le Conseil général des Hauts-de-Seine privilégie les pistes cyclables, c'est-à-dire des voies en site propre, séparées de la circulation automobile. Cette option emporte l'adhésion d'une partie des personnes concertées. Cependant, un certain nombre de participants à la concertation, et notamment les associations de cyclistes, sont en désaccord avec ce choix et souhaiteraient voir aménager des bandes cyclables, installées sur la chaussée, à côté des automobiles, et signalées par un marquage au sol. On recense 63 expressions favorables aux pistes cyclables en site propre, et 42 expressions opposées à cet aménagement.

Les partisans des pistes cyclables en site propre invoquent la plus grande sécurité liée à l'éloignement du trafic automobile, notamment pour les enfants qui se déplacent à vélo. C'est notamment le point de vue des élus d'Antony. Les personnes favorables aux bandes cyclables considèrent, elles, que ce type d'aménagement est plus sûr, parce que les cyclistes sont alors visibles des voitures, notamment aux carrefours. Les bandes cyclables sont également plus rapides et efficaces. Il existe, pour les tenants des bandes cyclables, des risques d'accidents plus importants lorsqu'on circule sur des pistes cyclables : collisions avec les piétons ou accidents lorsque les automobilistes stationnés ouvrent leur portière.

Au vu des contributions, il semble que deux types d'usage du vélo sont en jeu : le vélo comme loisir et mode de déplacement familial d'une part, et le vélo comme mode de transport devant être efficace et rapide d'autre part. Cependant, pour tous les participants, la sécurité des cyclistes doit être une priorité.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le projet présenté en concertation privilégiait l'aspect sécuritaire des pistes cyclables. Suite à la concertation, il a été engagé une analyse fine permettant d'orienter le choix vers l'une ou l'autre des solutions suivant plusieurs critères :

- *le public attendu et/ou privilégié*
- *le contexte urbain : commerces, habitat, vitesses pratiquées, trafic...*
- *l'insertion urbaine : largeur de trottoir, plantations d'alignement, impact sur la capacité de stationnement, terre-plein central arboré.*

Suite à cette analyse, les aménagements suivants sont proposés, concernant les cyclistes sur la section n° 1 (de l'avenue Léon Jouhaux à la Croix de Berny) :

- *de l'avenue Léon Jouhaux à la rue Coustou : pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales*
- *de la rue Coustou à la Croix de Berny : itinéraire de substitution dans les zones 30 et voiries communales*

Concernant la section n°2, les orientations présentées lors de la concertation restent valables. L'analyse de la section Croix de Berny – Place de la Libération montre que nous sommes sur une partie de la RD 920 supportant un trafic supérieur à 30 000 veh/j et en dehors des hyper-centres. Ainsi, les vitesses pratiquées sont élevées. Par ailleurs, un des objectifs du projet consistait à avoir un terre-plein central arboré ambitieux et celui-ci n'est possible qu'avec la solution piste cyclable.

Il est donc proposé de continuer le projet avec la solution piste cyclable sur la section de la Croix de Berny à la Place de la Libération.
De manière générale, compte tenu de l'importance du trafic, la sécurité des cyclistes est privilégiée.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

❖ LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le thème des transports en commun et de leur insertion dans le projet a donné lieu à 182 avis, remarques ou questions.

LA PRISE EN COMPTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE PROJET

Un certain nombre de participants à la concertation souhaitent que les transports en commun soient davantage pris en compte dans le projet. En effet, lors des réunions publiques et sur les registres, des observations (20) ont été consignées concernant l'absence de couloir bus dans ce projet sur la majeure partie du tracé. La RATP (avis du 31 octobre 2008) n'a pas « d'observations particulières sur la section 1 ». Elle « note avec satisfaction qu'il est envisagé de transformer en site propre bus le couloir bus actuel entre la rue de Fontenay et la place de la Gare sur le boulevard Joffre à Bourg-la-Reine ». La RATP souhaiterait l'étude de dispositifs de priorité pour les bus à l'arrivée sur la Place de la Libération et à la Croix de Berny.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Les données transmises par la RATP montrent une vitesse commerciale et une fréquence des bus satisfaisantes. Dans la zone la plus difficile (juste avant la gare RER B Bourg-la-Reine), le projet prévoit un couloir bus en site propre. Cette section (rue de Fontenay à la Place de la Gare) est en effet empruntée par 35 bus à l'heure de pointe du matin.

Par ailleurs, la RD 920 est sur la section Sud, parallèle au RER B qui constitue déjà un transport de grande capacité dans le sens Paris-Province (même s'il doit être amélioré).

D'autre part, tous les arrêts seront mis aux normes UFR (Utilisateurs Fauteuils Roulants).

Concernant les aménagements en faveur des transports en communs aux approches des carrefours Croix de Berny et Place de la libération, une première analyse montre que des couloirs bus d'approche ne feraient qu'augmenter la saturation des carrefours notamment celui de la place de la Libération. Le nombre de bus dans cette section est d'ailleurs relativement faible (8 bus à l'heure de pointe du matin). Cependant, il peut être envisagé à terme de mettre en œuvre une priorité aux feux par couplage entre le système SIEL (RATP) et SITER (CG92) pour les véhicules en retard sur le tableau de marche assurant ainsi une meilleure régularité.

UNE OPPOSITION NETTE AU COULOIR DE BUS A CONTRESENS

Pour le secteur de l'avenue Joffre à Bourg-la-Reine, le projet du Conseil général présentait plusieurs options d'aménagements :

- solution n°1 : couloir bus dans le sens de la circulation
- solution n°1 bis : couloir bus dans le sens de la circulation + piste cyclable + nouvelles plantations d'arbres.
- solution n°2 : couloir bus à contresens de la circulation
- solution n°2 bis : couloir bus à contresens de la circulation + piste cyclable + nouvelles plantations d'arbres.

Cette section a fait l'objet de la majeure partie des débats à Bourg-la-Reine, et ce par tous les biais : mails, registres, réunion publique. On peut acter que la majeure partie de la population est opposée au bus à contresens dans cette section. En effet, 77 contributions expriment clairement une opposition à cette solution, alors que 5 personnes seulement y

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

sont favorables. C'est également la position de la mairie de Bourg-la-Reine (courrier du 17 novembre 2008). Les raisons avancées par les contributeurs sont les suivantes : la sécurité des piétons, le problème de l'accès aux parkings des immeubles et du supermarché Champion, le risque d'accident avec les automobilistes. Deux participants proposent de faire passer les bus sur la voie médiane de l'avenue Joffre, assimilant ainsi le bus à un tramway.

Cependant, la proposition de matérialiser clairement cette voie de bus par un séparateur obtient l'assentiment d'un certain nombre de participants. Il est à noter que la RATP dans son avis du 31 octobre 2008 « note avec satisfaction qu'il est envisagé de transformer en site propre bus le couloir bus actuel entre la rue de Fontenay et la Place de la Gare sur le Boulevard Maréchal Joffre ».

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

4 solutions ont été proposées lors de la concertation. Ces solutions ont été proposées en relation avec le comité de pôle pour la gare RER B de Bourg-la-Reine, mené actuellement par la commune de Bourg-la-Reine et le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France).

La concertation a permis de mettre en exergue l'opposition de la population au contresens bus dans cette section.

L'analyse fonctionnelle d'une variante avec couloir bus axial en contresens fait apparaître des inconvénients majeurs au niveau du fonctionnement de la RD 920, de la sécurité piétons et de la compréhension de ce type d'aménagement.

Il est donc proposé de retenir le parti d'aménagement avec un couloir bus et cycles dans le sens de la circulation.

L'ARTICULATION AVEC LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA GARE DE BOURG-LA-REINE

23 contributions évoquent la question de l'aménagement de la gare RER de Bourg-la-Reine. L'articulation de la requalification de la RD 920 avec le projet d'aménagement de la place de la gare est très souvent reclamée. L'accès des bus et leur stationnement sur la place doit être repensé.

La Fédération Bourg-la-Reine Environnement, dans son courrier du 27 octobre 2008, se fait l'écho de cette demande : « Il faut relier le projet Pôle Gare à celui de la RD 920 ». La Préfecture des Hauts-de-Seine, par un courrier, émet un avis allant dans ce sens : « le projet d'aménagement de la RD 920 et du pôle de la gare de RER B de Bourg-la-Reine devront donc s'articuler en cohérence ».

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

L'aménagement du pôle de la gare RER de Bourg-la-Reine dépend du comité de pôle, piloté par le STIF et Bourg-la-Reine et qui réunit le STIF, la mairie de Bourg-la-Reine, la RATP, et d'autres partenaires dont le Conseil général. Une coordination s'est mise en place avec le Conseil général à l'occasion du projet de requalification de la RD 920 afin d'assurer une meilleure articulation. Les deux instances restent cependant en charge des décisions concernant le pôle de la gare RER de Bourg-la-Reine pour l'une, et la requalification de la RD 920 pour l'autre.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

❖ LA PLACE DES PIETONS

Les riverains et usagers de la RD 920 sont particulièrement soucieux de la sécurité des piétons et de la place qui leur sera accordée dans les futurs aménagements. « Le projet va-t-il améliorer la sécurité des piétons ? » : cette question a été posée à de multiples reprises par le biais de tous les moyens d'expression. La dangerosité de cet axe routier spécifiquement pour les enfants et les personnes à mobilité réduite est constatée par 11 contributeurs. Les principales préoccupations des personnes ayant participé à la concertation sont détaillées ci-dessous.

LA REDUCTION DE LA VITESSE

37 commentaires font état des vitesses excessives pratiquées par les automobilistes. Face à cette situation, des aménagements spécifiques sont proposés pour réduire la vitesse : installation de radars, ralentisseurs sur la chaussée, feux tricolores mieux réglés. La réduction de la largeur des voies intégrées au projet de requalification permettra, selon certains commentaires, de réduire la vitesse des automobilistes. Certaines interventions lors des réunions publiques ont rappelé que la vitesse était limitée à 50 km/h sur cet axe, et qu'il fallait trouver le moyen de faire respecter cette limitation.

Par ailleurs la vitesse des poids lourds est citée comme dangereuse pour les piétons (12 contributions). Le souhait de voir le nombre de poids lourds diminuer et rouler moins vite, ou même de les interdire sur cet axe, apparaît dans ces remarques.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

- *Afin de rendre la RD 920 plus sûre, un radar a été installé au niveau de l'avenue Léon Jouhaux.*
- *La réduction de la largeur des voies prévue dans le projet permettra d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Cela permet également de donner un aspect plus urbain à cet axe.*
- *Aujourd'hui, on observe souvent une circulation en accordéon (arrêts, redemarrage rapide). Une plus grande efficacité peut être atteinte en favorisant une « fluidité maîtrisée »(50 km/h). Cette plus grande efficacité pourra être atteinte par la cohérence et la lisibilité des aménagements et l'adaptation des carrefours au contexte urbain.*
- *La mise en place de ralentisseurs n'a pas été retenue dans le projet de requalification de la RD 920, car la fluidité du trafic doit être conservée sur cet axe de mobilité interurbaine. Par ailleurs ce type d'aménagement entrerait en contradiction avec la nécessité, rappelée par le Préfet des Hauts-de-Seine, de permettre le passage de transports exceptionnels.*

L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET DES PASSAGES PIETONS

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-60754394a41f28-DE

Pour une quinzaine de participants, les trottoirs doivent être refaits en de nombreux points de la RD 920. La concertation préalable révèle le souhait de trottoirs plus larges, adaptés aux personnes à mobilité réduite, moins glissants. Certaines personnes font remarquer qu'une partie des trottoirs de la RD 920 sont « de travers et en pente », ou « déformés par les racines des arbres ». Des questions sur l'abattage éventuel des arbres, lors de la réfection des trottoirs, apparaissent à trois reprises.

Concernant les traversées piétonnes de la RD 920, de nombreuses remarques font le constat de la dangerosité de certains passages piétons, et plus généralement de la difficulté de traverser cet axe très routier. Il s'agit d'une demande importante mise en exergue par la concertation. Ces participants souhaitent que :

- La priorité des piétons soit mieux indiquée (signalisation, feux tricolores ou feux clignotants).
- On éloigne les passages piétons des carrefours pour les rendre plus sûrs.
- Le nombre de passage piétons soit augmenté à l'occasion des futurs aménagements.
- Des aménagements spécifiques aux personnes non-voyantes soient mises en place : feux tricolores sonores, revêtements sensibles,... (Mairie de Bourg-la-Reine, courrier du 17 novembre 2008).

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Les traversées piétonnes sur la RD 920 vont être réorganisées à l'occasion de la requalification. La sécurité et la fluidité des déplacements de tous les usagers seront au cœur des aménagements réalisés.

Concernant le stationnement des véhicules sur les trottoirs, l'objectif du Conseil général est de limiter ce phénomène par une organisation plus rationnelle du stationnement. En effet, une meilleure organisation du stationnement favorise une plus grande lisibilité de l'espace public réservé à chaque usage, et par conséquent, un plus grand respect des autres usagers.

LA COHABITATION AVEC LES AUTRES USAGERS

13 remarques portent sur l'invasion des trottoirs par des usagers autres que les piétons. Sont visés : les voitures stationnées sur les trottoirs, les vélos et les cyclomoteurs qui « roulent sur les trottoirs ». La nécessité de créer des aménagements qui mettent fin à ces phénomènes ressort clairement de ces commentaires.

Enfin quelques personnes (4) regrettent qu'une trop grande place soit faite aux cyclistes dans le projet de requalification, au détriment des piétons.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Concernant le stationnement et la circulation de véhicules sur les trottoirs, l'objectif du Conseil général est de limiter ce phénomène par une organisation plus rationnelle du stationnement et de la circulation. En effet, une meilleure organisation du stationnement et de la circulation favorise une plus grande lisibilité de l'espace public réservé à chaque usage, et par conséquent, un plus grand respect des autres usagers.

Par ailleurs, le Conseil général des Hauts-de-Seine s'est engagé en faveur du développement des modes de circulation doux, et ce sans nuire aux autres usagers et dans le respect de la sécurité de tous.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

THEME 2 : L'ORGANISATION DU TRAFIC ET DU STATIONNEMENT

La RD 920 est une pénétrante qui supporte un trafic important (entre 23000 et 36000 véhicules par jour sur la section Sud). C'est aussi un axe de desserte locale qui traverse des centres-villes, où les besoins en stationnement sont importants. Enfin les feux tricolores sont nombreux, en raison des carrefours et croisements avec les rues adjacentes. Tous ces éléments ont contribué à faire de l'organisation du trafic un thème central de la concertation préalable. En effet 358 avis, remarques ou questions ont porté sur ces sujets.

❖ L'ORGANISATION DE LA CIRCULATION

La majorité des personnes ayant participé à la concertation souhaite que le trafic routier soit plus fluide, régulé et apaisé. « Il faut apaiser la circulation de tous les usagers en organisant et régulant le partage de l'espace ». A travers tous les moyens d'expression mis à disposition du public, un grand intérêt pour ce sujet apparaît, tant chez les riverains que chez les usagers.

7 participants expriment explicitement leur satisfaction quant au projet qui leur a été présenté, alors que 17 d'entre eux pensent que le projet va aggraver la situation. Enfin 2 personnes considèrent que le projet a été conçu contre les automobilistes.

LA REDUCTION DU NOMBRE ET DE LA LARGEUR DES VOIES

De nombreux participants ont été déconcertés par la proposition du Conseil général de réduire le nombre et la largeur des voies sur une partie du parcours (réduction de 3 à 2 voies de la Croix de Berny à la place de la Résistance). Pour 34 d'entre eux, cette option contribuera à « créer davantage d'embouteillages » sur un axe déjà très encombré.

D'autres contributions (11) vont dans le sens de la réduction du nombre et de la largeur des voies ; notamment l'association des riverains du parc de Sceaux et la FNAUT Île-de-France, qui approuvent la circulation sur deux voies par sens.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Aujourd'hui, on observe souvent une circulation en accordéon (arrêts, redémarrage rapide). Une plus grande efficacité peut être atteinte en favorisant une « fluidité maîtrisée » (50 km/h). Cette plus grande efficacité pourra être atteinte par la cohérence et la lisibilité des aménagements et l'adaptation des carrefours au contexte urbain. En outre, les carrefours compliqués seront étudiés en détail pour assurer un bon fonctionnement. Ainsi, des voies d'affectation de tourne à gauche ou tourne à droite pourront être créées.

Par ailleurs, la RD 920 sera reliée au système SITER de régulation des feux tricolores, ce qui permettra d'optimiser la fluidité du trafic.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

LA QUESTION DES ETUDES PREALABLES

17 contributions posent la question des études préalables concernant l'organisation du trafic. Les participants, lors des réunions publiques et dans les registres, s'interrogent sur l'existence de simulations de la circulation, qui serviraient à vérifier l'efficacité des aménagements prévus.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Une étude globale de la circulation a été réalisée en amont. Elle a permis de valider le choix de la réduction du nombre de voies entre la Croix de Berny et la place de la Libération.

Par la suite, des simulations dynamiques ont été faites pour les carrefours particulièrement congestionnés (place de la Libération, carrefour avec l'avenue de la Duchesse du Maine). Ces études ont permis de définir, de la manière la plus efficiente possible, la géométrie des carrefours, la taille des voies, l'emplacement des tourne-à-gauche, etc.

LES SECTIONS CONCERNEES

Parmi les avis exprimés, un grand nombre évoque des lieux précis où une intervention est nécessaire pour améliorer la fluidité du trafic. Les principaux points identifiés sont les suivants :

- La place de la Libération : les embouteillages vont s'aggraver avec les futurs aménagements, notamment en raison de l'îlot central trop grand (8 expressions). La mairie de Bourg-la-Reine signale qu'une attention toute particulière doit être portée à la fluiditié du trafic sur cette place.
- Les abords et l'accès au Conservatoire d'Antony : l'accès au Conservatoire par le sud est impossible et nécessite de faire un long détour (7 expressions).
- Le carrefour de l'avenue Mounié : le constat est fait de son dysfonctionnement (7 expressions).
- La place Condorcet : les remarques portent sur l'augmentation ou la réduction de l'emprise de la place pour créer ou supprimer des voies de circulation (3 expressions).
- D'autres lieux apparaissent ponctuellement dans la concertation : l'avenue du Panorama, le boulevard Maréchal Joffre, le carrefour de la Duchesse du Maine, la rue Monnet, le carrefour de l'avenue Kennedy, la sortie de Sanofi-Pasteur.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

La Place de la Libération fait l'objet d'une profonde requalification et d'un fonctionnement nouveau. Le projet présenté à la concertation permet de rationaliser les mouvements, les sas et de permettre un tourne à gauche direct depuis le Boulevard Maréchal Joffre vers l'avenue Galois.

Ce projet de tourne à gauche pour entrer directement dans l'avenue Galois semble bien accueilli. Toutefois la population de Bourg-la-Reine et le maire de Bourg-la-Reine demandent une étude de fonctionnement très détaillée

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

Actuellement nous observons de nombreux dysfonctionnements dans la configuration de la place de la libération. Le projet vise à améliorer le fonctionnement de cette place et une simulation dynamique de cette place sera actualisée pour cela.

L'attention du Conseil général est attirée sur les points présentant des difficultés particulières relevés par les participants à la concertation. Chacun de ces points fera l'objet d'un travail et d'un traitement spécifique, au cas par cas.

❖ LA REGULATION DES FEUX

Ce sujet a suscité 55 commentaires, remarques ou questions. Corollaire de l'organisation du trafic, la bonne régulation des feux tricolores est centrale pour aboutir à la « fluidité maitrisée » voulue par le Conseil général.

LA SYNCHRONISATION DES FEUX

L'immense majorité des contributeurs attendent de la requalification de la RD 920 une meilleure synchronisation des feux tricolores. 7 remarques vont dans le sens d'un réglage des feux sur une vitesse de 50 km/h. « Il faut rétablir une synchronisation des feux à 50km/h pour fluidifier la circulation ».

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Sur l'ensemble du projet, le Conseil général installera un système de gestion centralisé des carrefours, dénommé SITER, déjà en place sur d'autres routes départementales, afin d'optimiser leur fonctionnement. Le Système informatisé de télésurveillance et de régulation du trafic vise à :

- *Faciliter les déplacements pour les résidents et les actifs,*
- *Participer à la qualité de la vie locale par une gestion fine des échanges entre communes et quartiers,*
- *Améliorer la sécurité routière des automobilistes, mais aussi des deux roues et des piétons en prenant en compte leur comportement dans les réglages des feux tricolores,*
- *Réduire les nuisances sonores et la pollution atmosphérique par l'optimisation des réglages des feux tricolores de façon à réduire les arrêts et redémarrages.*

LES SECTIONS CONCERNEES

Parmi les avis exprimés, un grand nombre évoque des lieux précis où une intervention est nécessaire pour améliorer la fluidité du trafic par une meilleure synchronisation des feux tricolores. Les principaux points identifiés sont les suivants :

- Place de la Libération : le feu tricolore des piétons traversant l'avenue Galois est mal réglé et bloque la circulation (8 expressions).
- Le croisement avec la rue Auguste Mounié : le feu tricolore des piétons est mal réglé et bloque la circulation (5 expressions).

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

- Le carrefour de l'avenue Kennedy : certains participants s'interrogent sur l'utilité d'installer des feux sur le futur rond-point du carrefour Kennedy (3 expressions).

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

- *Place de la Libération : des simulations dynamiques ont été faites pour les carrefours particulièrement congestionnés, dont la place de la Libération. Ces études ont permis de définir, de la manière la plus efficiente possible, la régulation optimale des feux, la géométrie des carrefours, la taille des voies, l'emplacement des tourne-à-gauche, etc.*
- *Le carrefour RD 920 – rue Auguste Mounié : le fonctionnement des feux à cet endroit sera étudié en détail pour permettre une fluidité optimale.*
- *Le carrefour Kennedy : l'installation de feux tricolores sur ce carrefour à rond-point poursuit deux objectifs : gérer efficacement les flux de circulation en évitant l'auto-saturation de l'anneau d'une part, et permettre les traversées piétonnes en toute sécurité d'autre part.*
- *D'une manière générale, une attention particulière et un travail au cas par cas seront effectués sur les « points noirs » identifiés lors de la concertation.*

❖ LE STATIONNEMENT

106 contributions ont porté sur le sujet du stationnement sur la RD 920. Ce chiffre montre l'intérêt porté par les riverains de cet axe à ce thème. Certaines de ces contributions posent explicitement la question suivante : « Le projet va-t-il améliorer le stationnement des riverains ? ».

LA CAPACITE DE STATIONEMENT SUR LA RD 920

Les aménagements projetés recomposeront en certains endroits l'organisation du stationnement. Certains commentaires reflètent dès lors une inquiétude de voir le nombre de places de stationnement diminuer (22 expressions). Les élus d'Antony recommandent de limiter le plus possible la perte de stationnement entre l'avenue Jouhaux et le Croix de Berny. A Bourg-la-Reine, sur l'avenue Leclerc et le boulevard Joffre, quelques participants insistent sur le maintien de l'offre de stationnement. Parmi eux, la Fédération Bourg-la-Reine Environnement. La perte d'attractivité des commerces est parfois invoquée en faveur du maintien de la capacité de stationnement.

A l'inverse, 15 participants souhaitent voir l'emprise du stationnement diminuer, notamment pour libérer de l'espace pour les circulations douces. L'argument avancé dans ces contributions est le suivant : « la vie des commerces ne dépend plus aujourd'hui du nombre de stationnements environnants ».

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le projet du Département vise à conserver globalement la capacité de stationnement existante. L'organisation rigoureuse du stationnement aura un effet mécanique de

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

diminution du nombre de places.Le Département s'attachera toutefois à conserver, voire à augmenter, la capacité de stationnement aux endroits les plus judicieux pour la vie locale et commerçante.

Par ailleurs, une meilleure organisation du stationnement favorise une plus grande lisibilité de l'espace public réservé à chaque usage, et par conséquent, une meilleure utilisation des espaces dédiés au stationnement.

LE MARCHE DE BOURG-LA-REINE

Les jours de marché sur le Boulevard Joffre, le stationnement des véhicules des marchands forains sur une file de circulation pose problème pour 28 participants. La réduction de la chaussée, la dangerosité de la circulation, et les problèmes de stationnement suscités par les véhicules des marchands forains sont principalement évoqués. Pour les riverains et usagers, il faut trouver « une solution au stationnement les jours de marché à Bourg-la-Reine ».

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Des stationnements longitudinaux, coté Est, de grande dimension (2,50 m) pour les besoins du marché sont prévus.

De plus, le maire pourra par arrêté municipal réserver des stationnements pour les besoins des marchands forains, les mercredis et samedis, jours de marché (possibilité évoquée en comité de pôle gare RER B de Bourg-La-Reine).

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

THEME 3 : AMENAGEMENT PAYSAGER ET ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

La qualité paysagère du projet et la prise en compte de l'environnement sont des aspects importants du projet de requalification pour les participants à la concertation, qu'ils soient usagers ou riverains de l'axe. 161 avis, remarques ou questions ont porté sur les thèmes des arbres, des aménagements paysagers, du bruit et de la pollution.

❖ QUALITE PAYSAGERE DU PROJET, LES ARBRES

Plusieurs personnes ont salué, tant dans les registres et les mails que lors des réunions publiques, la qualité paysagère du projet et l'embellissement de la RD 920 qui en découlera. Le projet présenté est qualifié de « bien agencé » et de « vert ». L'association Bourg-la-Reine Environnement « approuve la prise en compte du paysage urbain » dans le projet présenté par le Conseil général (courrier du 27 octobre 2008).

LES ARBRES D'ALIGNEMENT DE LA RD 920

De nombreuses personnes sont intervenues dans la concertation pour souligner l'importance du caractère « vert » de la RD 920. 33 contributions évoquent la nécessité de conserver voire d'augmenter le nombre d'arbres le long de cet axe. La « valorisation du capital vert » est une préoccupation des riverains et usagers. Quelques remarques relèvent d'une inquiétude de voir des arbres abattus à l'occasion des travaux.

Une contribution alerte sur la nécessité de ne pas planter d'arbres aux carrefours, afin que les cyclistes soient visibles des voitures à cet endroit. Enfin quelques participants relèvent l'importance de l'entretien des arbres d'alignement (élagage, ramassage des feuilles), en particulier sur l'avenue de la Division Leclerc.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Globalement, l'état sanitaire des arbres d'alignement de la RD 920 est satisfaisant. Ils seront, en règle générale, conservés autant que possible et l'alignement sera complété quand cela sera nécessaire. Ponctuellement, pour les besoins de l'aménagement, des arbres pourront être supprimés ; l'aménagement visera à remplacer les arbres supprimés dans une localisation adéquate à proximité de celui qui a été supprimé. Les arbres en état sanitaire non satisfaisant feront l'objet d'un plan de renouvellement.

LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

- Le terre-plein central prévu à Antony suscite quelques réactions négatives : il est qualifié de « trop minéral », « autoroutier », « triste » (7 expressions). 2 participants se demandent quel aménagement paysager est prévu pour le grand terre-plein au centre de la place de la Libération.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

- La Mairie de Bourg-la-Reine, dans un courrier du 18 février 2008, propose d'installer des massifs fleuris en sortie des rues perpendiculaires entre la place de la Libération et la place Duchesse du Maine. Par ailleurs, ce courrier demande que la perspective privilégiée, sur la place de la Libération, soit l'entrée de ville en venant d'Antony, plutôt que celle de l'allée d'Honneur.
- Quelques interventions ont trait au mobilier urbain, et plus particulièrement à la nécessité d'installer un éclairage public économe en énergie (6 expressions). 3 personnes considèrent au contraire que le remplacement de l'éclairage public n'est pas une priorité.
- La réunion publique organisée par la Mairie de Sceaux le 14 octobre 2008 a donné lieu à plusiers avis concernant l'aménagement paysager de la RD 920 dans sa partie scéenne. Une attention particulière doit être portée au traitement paysager du carrefour de la Duchesse du Maine, afin de lui donner un caractère moins routier. Il est proposé par ailleurs de marquer l'entrée dans le Domaine de Sceaux par un aménagement spécifique. Enfin, les participants à cette réunion souhaitent que l'on « réserve un traitement spécifique au débouché de l'allée de Trévise sur la RD 920 dans le but de mettre en valeur l'ancien marché aux bestiaux Colbert ».

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Il est prévu de confier une mission particulière à un paysagiste pour faire des propositions d'aménagement paysager et urbain de qualité sur l'ensemble du linéaire du projet de requalification de la RD 920.

❖ LES NUISANCES LIEES AU BRUIT ET A LA POLLUTION

Ce sujet intéresse tout particulièrement les riverains de la RD 920. Un certain nombre de participants s'interrogent sur les mesures prévues pour atténuer le bruit et la pollution provoqués par cet axe très fréquenté (9 expressions). On peut souligner l'intérêt particulièrement marqué des intervenants pour les nuisances sonores, qui constituent le sujet de la majorité des avis et questions exprimés lors de la concertation.

LES NUISANCES SONORES

La majorité des personnes qui se sont exprimées à ce sujet fait le constat du bruit excessif, « infernal », créé par la circulation. Les solutions proposées au cours de la concertation sont : la création de ronds-points (1 expression), la limitation du trafic des poids-lourds et des voitures (6 expressions), et surtout la mise en place d'un revêtement limitant le bruit et les vibrations (20 expressions, dont la Mairie de Bourg-la-Reine). Enfin, quelques intervenants considèrent que la réduction du nombre de voies de circulation va contribuer à augmenter les nuisances sonores et la pollution (6 expressions).

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Une étude acoustique est prévue dans le cadre de l'étude d'impact du projet.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

La réfection de la chaussée, aujourd'hui fortement dégradée, ainsi que le choix d'un revêtement phonique adapté apporteront une amélioration substantielle aux problèmes de nuisances sonores.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

LA POLLUTION

8 contributions contiennent le constat que la RD 920 est un axe où la pollution est « insupportable » et « infernale ». Les participants qui ont abordé ce sujet proposent de : créer des ronds-points (1 expression), limiter le trafic des poids-lourds (1 expression) et de favoriser les transports en commun (2 expressions).

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

La réduction de la vitesse des véhicules ainsi que l'amélioration générale de la circulation visées par le projet vont dans le sens de la réduction des émissions des véhicules et donc de la réduction de la pollution.
Le projet vise également à développer l'usage des modes doux, ce qui est une autre voie de lutte contre la pollution par réduction du trafic automobile.
Par ailleurs, pour l'enquête publique, des études complémentaires (études d'impacts) vont être menées sur la pollution (étude Air-Santé) et sur le bruit (étude acoustique).

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

2.5. BILAN PAR SECTEUR D'AMENAGEMENT

La RD 920 est un axe de circulation complexe, le long duquel se succèdent des espaces et des fonctions très variés (centre-ville, dominante verte, caractère résidentiel). Si une partie des thématiques développées plus haut concernent l'integralité de l'axe, d'autres sont plus spécifiques à certains secteurs. Il a semblé pertinent de recenser et d'analyser les contributions des habitants et riverains en fonction du secteur concerné par leur remarques. **Quatre secteurs différents** apparaissent lorsqu'on observe les avis et questions recueillis :

- Secteur 1 : de l'avenue Léon Jouhaux à la Croix de Berny. Communes concernées : **Massy et Antony.**
- Secteur 2 : de la Croix de Berny à la place de la Libération. Communes concernées : **Antony, Sceaux et Bourg-la-Reine.**
- Secteur 3 : de la place de la Libération à la place de la Résistance (sens Sud/nord). Commune concernée : **Bourg-la-Reine**
- Secteur 4 : de la place de la Résistance à la place de la Libération (sens Nord/sud). Commune concernée : **Bourg-la-Reine**

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-60754339 4a41f28-DE

SECTEUR 1 : MASSY ET ANTONY

❖ LA CONTINUITE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES

Ce sujet a déjà été abordé au titre des aménagements cyclables. Cependant il est important de signaler que la problématique de la continuité des voies cyclables concerne spécifiquement le centre ville d'Antony, où cette continuité est interrompue dans le projet du Conseil général.

De nombreuses propositions sont faites pour remédier à ce problème : itinéraire de substitution par les rues adjacentes à la RD 920, voie partagée entre bus et vélos, voie cyclable sur un terre-plein central.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Suite à la concertation, des études de faisabilité sur l'ensemble de la section ont été réalisées. Un itinéraires cyclable continu entraîne une perte du nombre de stationnement de 28 % au sud de l'hyper-centre et de 49% au nord de l'Hyper centre. La perte de presque la moitié du stationnement au Nord de l'hyper-centre est jugée trop préjudiciable à la vie locale.
Face aux contraintes d'emprises importantes dans la traversée d'Antony, le Conseil général, soucieux de concilier les différents avis exprimés, a choisi d'opter pour un compromis permettant de satisfaire les diverses pratiques cyclistes avec la vie locale et commerçante.

Il est donc proposé de continuer le projet avec les orientations suivantes sur la section n°1 :

- *de l'avenue Léon Jouhaux à la rue Coustou : pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales*
- *de la rue Coustou à la Croix de Berny : itinéraire de substitution dans les zones 30 et voiries communales*

❖ LE CONSERVATOIRE D'ANTONY

De nombreuses observations concernant le fonctionnement actuel de ce carrefour ont été consignées (registres, mails, réunions publiques). Plusieurs dysfonctionnements sont repérés par les participants à la concertation

- Une difficulté d'accès pour les automobilistes qui arrivent du sud.
- L'absence de piste cyclable est déplorée par les parents qui souhaiteraient que leur enfants puissent se rendre en vélo au Conservatoire.
- Traversée piétonne éloignée et dangereuse.
- Impossibilté de retourner vers le centre-ville en sortant du conservatoire

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

La réalisation d'un accès direct au conservatoire depuis le Sud se révèle trop accidentogène pour être réalisée sur le carrefour. En revanche, il est proposé de modifier le projet pour répondre à la fois :

- *aux retournements en direction du Centre Ville*
- *à la sécurisation des traversées de la RD 920 en liaison avec l'arrêt de bus.*

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

SECTEUR 2 : ANTONY, SCEAUX ET BOURG-LA-REINE

❖ L'AMENAGEMENT DE LA SECTION CROIX DE BERNY-PLACE DE LA LIBERATION

Sur cette section, on recense de nombreux commentaires, qui portent principalement sur :

- le maintien de 3 voies de circulation (4 contributions)
- l'opposition au projet de piste cyclable en site propre (5 expressions)
- le souhait d'aménager des couloirs de bus sur ce tronçon (4 expressions)

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Les études de fonctionnement réalisées en amont du projet ont montré que le trafic actuel pouvait être absorbé par un aménagement à 2 voies sous réserve d'une meilleure gestion des flux, ce que propose le projet.

Le développement de l'usage des modes doux nécessite une sécurisation des parcours adaptée au contexte de la RD920 à la fois urbain, mais assurant aussi des liaisons interurbaines à prendre en compte.

Les vitesses commerciales satisfaisantes des bus et leur nombre réduit (8 bus à l'heure de pointe du matin), sur le tronçon concerné, rendent l'aménagement d'un site propre relativement superflu. Cette demande n'apparait d'ailleurs pas dans les demandes de la RATP contrairement à la section Maréchal Joffre.

❖ L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERATION

Les personnes qui se sont exprimées au sujet de la place de la Libération font le constat des encombrements quotidiens à cet endroit, notamment en raison d'une mauvaise synchronisation des feux tricolores (9 expressions).

Dans le projet présenté en concertation, quelques personnes déclarent que le terre-plein central est trop grand et empiète sur la circulation. Le projet de tourne à gauche pour entrer directement dans l'avenue Galois semble bien accueilli. Toutefois la population de Bourg-la-Reine et le maire de Bourg-la-Reine demandent une étude de fonctionnement très détaillée.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

La Place de la Libération fait l'objet d'une profonde requalification et d'un fonctionnement nouveau. Le projet présenté à la concertation permet de rationaliser les mouvements, les sas et de permettre un tourne à gauche direct depuis le Boulevard Maréchal Joffre vers l'avenue Galois.

Actuellement nous observons de nombreux dysfonctionnements dans la configuration de la place de la Libération. Le projet vise à améliorer le fonctionnement de cette place et une simulation dynamique du fonctionnement de cette place sera actualisée pour cela.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

SECTEUR 3 : BOURG-LA-REINE, AVENUE DU GENERAL LECLERC

L'avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine a fait l'objet de nombreux commentaires des riverains et usagers, mais également de la Mairie de Bourg-la-Reine.

Les personnes qui se sont exprimées durant la concertation mettent l'accent sur : les pistes cyclables bi-directionnelles, les places de livraisons pour les commerces, les aménagements pour assurer la sécurité des enfants, le maintien du stationnement à gauche de l'avenue.

Par courrier du 17 novembre 2008, le maire de Bourg-la-Reine souhaite que les contre-allées, sécurisées par un séparateur, soient à droite des chaussées, pour assurer la continuité des aménagements cyclables d'Antony à Paris (section située entre l'avenue Galois et le Boulevard Carnot).

Concernant la section située entre la rue Thorelle et la place de la Résistance, deux solutions étaient proposées lors de la concertation :

- Solution n°1 : contre-allée de desserte locale véhicule + voie cyclable
- Solution n°2 : stationnements longitudinaux bilatéraux + piste cyclable.

Le maire de Bourg-la-Reine s'est exprimé pour la solution contre-allée. Lors de la réunion publique à Bourg-la-Reine, la contre-allée a été jugée comme facilitant l'accès aux commerces côté Est (Fédération Bourg-la-Reine Environnement). Cette solution « contre-allée » côté Est présente l'inconvénient de supprimer le stationnement longitudinal côté Ouest.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

- *section entre l'avenue Galois et Boulevard Carnot*

  Les principes proposés à la concertation consistaient au maintien de la contre-allée actuelle en l'agrémentant de plantations supplémentaires et en rénovant les trottoirs et chaussées très dégradés.

  Il est toujours délicat d'insérer un aménagement cyclable qui se trouve à droite de la chaussée dans une contre-allée à gauche. Ainsi la proposition de la commune est retenue.

  Il est donc proposé de continuer le projet avec une contre-allée à droite sur cette section.

- *section entre rue Jean Roger Thorelle et la Place de la Résistance*

  Il est proposé de retenir la solution de base « contre-allée ». Cette solution pourra être améliorée en vérifiant notamment la faisabilité du stationnement longitudinal coté Ouest.

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

SECTEUR 4 : BOURG-LA-REINE, BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE

❖ LES OPTIONS D'AMENAGEMENT DES VOIES DE BUS entre la rue de Fontenay et la place de la Gare

Ce sujet a déjà été abordé au titre des transports en commun. Il est pourtant important de rappeler que le débat sur l'organisation des voies de bus concerne spécifiquement le secteur du Boulevard Maréchal Joffre.
Quatre options de partage de la voirie étaient présentées lors de la concertation. Deux d'entre elles contenaient un couloir de bus à contresens de la circulation. L'opposition à cette option est nette : 56 contributions, auxquelles il faut ajouter l'opposition de la Mairie de Bourg-la-Reine.
Cependant, la proposition de matérialiser clairement cette voie de bus par un séparateur obtient l'assentiment d'un certain nombre de participants, ainsi que de la RATP.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

4 solutions ont été proposées lors de la concertation. Ces solutions ont été proposées en relation avec le comité de pôle pour la gare RER B de Bourg-la-Reine, mené actuellement par la commune de Bourg-la-Reine et le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France).

La concertation a permis de mettre en exergue l'opposition de la population au contresens bus dans cette section.

L'analyse fonctionnelle d'une variante avec couloir bus axial en contresens fait apparaître des inconvénients majeurs au niveau du fonctionnement de la RD 920, de la sécurité piétons et de la compréhension de ce type d'aménagement.

Il est donc proposé de retenir le parti d'aménagement avec un couloir bus et cycles dans le sens de la circulation.

❖ LE MARCHE DE BOURG-LA-REINE

Les difficultés de circulation sur le Boulevard Joffre les jours de marché ont déjà été évoquées plus haut. En effet de nombreux participants ont souligné les problèmes créés par le fait que les marchands forains stationnent sur une voie de circulation.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Des stationnements longitudinaux, côté Est, de grande dimension (2,50 m) pour les besoins du marché sont prévus.

De plus, le maire pourra par arrêté municipal réserver des stationnements pour les besoins des marchands forains, les mercredis et samedis, jours de marché (possibilité évoquée en comité de pôle gare RER B de Bourg-La-Reine).

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE

❖ L'ARTICULATION AVEC LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA GARE DE BOURG-LA-REINE

Quelques rappels sur ce thème : 18 participants souhaitent que la requalification de la RD 920 et le projet d'aménagement de la place de la gare soient articulés. Par ailleurs l'accès des bus et leur stationnement sur la place doit être repensé. La Fédération Bourg-la-Reine Environnement et la Préfecture des Hauts-de-Seine se font l'écho de cette demande.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

L'AMENAGEMENT DU POLE DE LA GARE RER DE BOURG-LA-REINE DEPEND DU COMITE DE POLE, PILOTE PAR LE STIF ET LA MAIRIE DE BOURG-LA-REINE ET QUI REUNIT LE STIF, LA MAIRIE DE BOURG-LA-REINE, LA RATP,ET D'AUTRES PARTENAIRES DONT LE CONSEIL GENERAL. UNE COORDINATION S'EST MISE EN PLACE AVEC LE CONSEIL GENERAL A L'OCCASION DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RD 920 AFIN D'ASSURER UNE MEILLEURE ARTICULATION. LES DEUX INSTANCES RESTENT CEPENDANT EN CHARGE DES DECISIONS CONCERNANT LE POLE DE LA GARE RER DE BOURG-LA-REINE POUR L'UNE, ET LA REQUALIFICATION DE LA RD 920 POUR L'AUTRE.

❖ L'AMENAGEMENT DE LA SECTION COMPRISE ENTRE LA PLACE DE LA GARE ET LA PLACE DE LA LIBERATION.

CONCERNANT CETTE SECTION DU BOULEVARD MARECHAL JOFFRE A BOURG-LA-REINE, DEUX SOLUTIONS ETAIENT PROPOSEES LORS DE LA CONCERTATION :

- SOLUTION N°1 : CONTRE-ALLEE DE DESSERTE LOCALE VEHICULE + VOIE CYCLABLE
- Solution n°2 : stationnements longitudinaux bilatéraux + piste cyclable.

ELEMENTS RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Il est proposé de retenir la solution « contre-allée ». Cette solution est celle choisie par la mairie de Bourg-la-Reine dans son avis du 17 novembre 2008.

Le Président du Conseil général

Patrick Devedjian

Envoyé à la Préfecture le	25/06/2009
Accusé réception le	25/06/2009 à 12:06:01
Numéro de l'acte	SGAD_09.179
Identifiant unique	092-229200506-20090619-607543394a41f28-DE